

15 rue Nationale 56690 LANDEVANT  
tél : 02.97.56.93.00  
accueil.mairielandevant@orange.fr

Landévant, le

**FORMULE D'ENGAGEMENT :**

Je soussigné(e) (nom, prénom, qualité, nom de l'organisation, adresse)

.....  
.....

Mail : .....

Tél : .....

m'engage à me conformer aux conditions énoncées dans le règlement des salles de LANDEVANT lors de la manifestation (à préciser)..... du .....

Nombre de personnes envisagées : .....

**demande à réserver :**

- la Salle Saint-Martin  
 le Mille Club  
 la Salle de Sports (*250 € pour manifestation non sportive- une gratuité par an*)  
 la Salle Polyvalente  
 la salle de restauration       la cuisine

le....., de.....heures à.....heures.

au....., de.....heures à.....heures



**Vous devez libérer les lieux pour 1 heure le matin.**

**En période scolaire, la salle polyvalente est disponible le vendredi à partir de 19h00**

**Au Mille Club : coupure électrique à 2 heures du matin**

Un chèque de 130 € correspondant à la caution ainsi qu'un justificatif d'assurance responsabilité civile, seront adressés à la Mairie dès lors que la formule d'engagement sera complétée.

**Le représentant de l'association,**

**DECISION – UTILISATION DE SALLES**

Nous avons bien reçu votre demande d'utilisation de la salle \_\_\_\_\_ de LANDEVANT

Nous avons le plaisir de répondre favorablement à votre demande pour la date du \_\_\_\_\_.

Nous avons le regret de ne pouvoir répondre favorablement à votre demande.

Motif : \_\_\_\_\_

**Je vous remercie de prendre contact avec l'agent communal en charge des locations de salles au 06 86 75 91 44 pour convenir d'un R.D.V. pour l'état des lieux et la remise des clés.**

**L'Adjoint aux Sports, Philippe ZEO,**

-----  
15 rue Nationale 56690 LANDEVANT  
tél : 02.97.56.93.00  
accueil.mairielandevant@orange.fr

**OBSERVATIONS (avant manifestation)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

L'Agent Communal  
Chargé de l'état des lieux,

Le Responsable de l'association,

**OBSERVATIONS (après manifestation)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

L'Agent Communal  
chargé de l'état des lieux,

Le Responsable de l'association,